



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2008

Le Conseil Municipal est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEMASSON, Maire. Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal et rappelle les points à l'ordre du jour du précédent conseil. Le procès verbal du Conseil Municipal du 06 octobre 2008 est approuvé à l'unanimité.

➤ **SOLIDARITES** : Domicile collectif : bilan des travaux du comité de pilotage

Désireuse de mieux concerter la population sur le projet de domicile collectif envisagé au Moulin des Rives, la nouvelle équipe municipale a créé un comité de pilotage spécifique sur ce projet.

Au regard du projet initial, le comité a donc été amené à réfléchir tant sur la nature même de la structure à proposer aux personnes âgées de la commune que sur sa localisation.

Les conclusions du comité ont ainsi permis de recueillir une majorité favorable à la réalisation d'un village retraite au détriment du projet de domicile collectif. A l'unanimité, les membres du comité ont opté pour la réalisation rapide d'un équipement répondant aux besoins des personnes âgées et, pour cette raison, ont retenu le site du Moulin des rives.

Parallèlement, le comité a également travaillé sur l'élaboration d'un questionnaire en direction des personnes âgées de plus de 70 ans, qui leur a été adressé durant l'été, afin de mieux connaître les besoins et attentes de cette population notamment en ce qui concerne la nature et l'implantation d'un lieu de vie en direction des personnes âgées de la commune.

Afin de présenter les résultats de cette enquête et d'en débattre avec les principaux intéressés, une réunion publique s'est tenue le 4 novembre dernier.

En terme de planning, il convient désormais, à l'occasion de la présente séance du conseil municipal, de prendre en compte les conclusions du comité et les avis formulés lors de la réunion publique.

A la suite, une réunion est d'ores et déjà fixée avec le Conseil général, le 11 décembre prochain, afin de prendre en compte les orientations du futur plan gérontologique à l'horizon 2010.

Cette réunion constitue également un préalable à la réunion du conseil municipal de décembre qui devra décider du devenir de l'actuel projet de domicile collectif au Moulin des Rives.

Dans tous les cas, il est proposé de maintenir le comité de pilotage afin de prolonger le travail engagé par ses membres.

Vu l'avis de la commission compétente en date du 8 novembre 2008,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du maintien du comité de pilotage « domicile collectif »

➤ **SOLIDARITES** : Projet d'accueil de jour pour personnes désorientées : accords de principe sur la création et les modalités de participation de la commune aux dépenses d'investissement

L'association d'Aide aux Personnes Atteintes par la Maladie d'Alzheimer (APAMA) a été créée en 2006, afin de répondre aux besoins des malades et de leur famille et offrir également un service d'accompagnement.

Après l'ouverture d'une « halte relais » sur Bouaye en février 2007, l'APAMA, en partenariat avec le conseil général s'est investi dans la création d'un accueil de jour sur le territoire du Sud-Loire afin de permettre aux malades vivant à domicile d'être accueillis en toute sécurité à la journée, de préserver ses acquis et son autonomie et ainsi retarder son entrée en institution, et d'accorder aux aidants un peu de répit et un espace d'échanges avec d'autres familles.

La réalisation d'un tel projet nécessite une étroite collaboration entre les différents acteurs locaux et notamment les communes.

La ville de Bouaye s'est portée candidate pour l'implantation sur son territoire d'un accueil de jour intercommunal.

Les autres communes concernées ont également été sollicitées afin d'émettre un accord de principe sur la création de cet accueil de jour à Bouaye ainsi que sur les modalités de participation de la commune aux dépenses d'investissement.

Il est précisé que sur la base d'un coût de 8000 euros par place, le conseil général apporte un financement de 2000 euros, dès lors que les communes prennent à leur charge 20 % de la dépense, soit 19200 euros pour les 12 places prévues, cette somme étant répartie au prorata de la population municipale.

Vu l'avis de la commission compétente en date du 8 novembre 2008,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable à la création d'un accueil de jour sur Bouaye ainsi que sur les modalités de participation de la commune aux dépenses d'investissement

- **SOLIDARITES** : Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) : état d'avancement du dossier ; accord de principe concernant les modalités de répartition des participations communales aux dépenses de fonctionnement

Lors d'une réunion le 17 septembre dernier, les communes concernées se sont prononcées en faveur d'un CLIC, à 8 ou 9 communes, gérés par un CCAS.

Le CCAS de Bouguenais, candidat à l'hébergement de ce CLIC, a donc élaboré un budget prévisionnel pour la gestion de cette structure s'élevant à 100 137 euros pour un CLIC à 8 communes et à 138 767 euros avec Rezé.

Le montant total des subventions communales d'équilibre varie donc également de 61 301 à 92 503 euros selon le projet retenu.

La participation pour chacune des communes est calculée au prorata de la population municipale.

Pour Saint-Aignan, la participation communale s'élèverait à 5067 euros pour un projet à 8 communes et à 4124 euros avec 9 communes.

Vu l'avis de la commission compétente en date du 8 novembre 2008,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, émet un avis favorable sur les modalités proposées de répartition des participations des communes aux dépenses de fonctionnement du CLIC

- **SOLIDARITES** : Analyse des besoins sociaux de la commune : partenariat avec l'université de Nantes

Afin de mieux répondre aux besoins de la population aignanaise, mais aussi afin de proposer des actions en adéquation avec les enjeux réels, la commune a sollicité l'Université de Nantes dans l'objectif d'offrir un sujet d'étude à un étudiant en sociologie permettant de réaliser, dans le même temps une analyse des besoins sociaux de la commune, telle que prévue par le décret n°95-562 du 6 mai 1995.

A ce jour, des contacts sont en cours avec une étudiante en 1^{ère} année de Master professionnel « professions du diagnostic et de l'expertise sociologiques » dont le stage d'étude se déroulerait de février à mai 2009.

- **DEMOCRATIE LOCALE** : Comité consultatif citoyen : désignation des membres des trois collèges ; élection du Président

Lors de sa séance du 6 octobre dernier, le conseil municipal a approuvé les statuts du Comité Consultatif Citoyen.

Il est rappelé que le comité consultatif est composé de 15 à 21 membres, comprenant, outre le Maire, un collège de 4 membres issus du conseil municipal, un collège de 5 à 8 représentants des acteurs associatifs ou économiques, ainsi qu'un collège de 5 à 8 habitants de la Commune.

Un appel à candidature a été adressé à la population par communiqué de presse et par l'intermédiaire du Kiosque. Parallèlement, un courrier a été adressé aux acteurs associatifs ou économiques.

8 candidatures sont parvenues en Mairie dans les délais impartis : 3 candidatures individuelles et 5 candidatures représentant des acteurs économiques ou associatifs.

Il convient donc désormais, conformément aux dispositions des articles 2, 3 et 6 des statuts, de procéder à la désignation des membres des trois collèges, puis à l'élection du Président de cette nouvelle instance.

Vu l'avis de la commission compétente en date du 10 novembre 2008,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal procède à la désignation des membres des collèges ainsi qu'à l'élection du Président du Comité Consultatif Citoyen, tel que précisé ci-dessous :

Collège Elus : Jean-Claude LEMASSON, **Valérie LIEPPE (Présidente)**, Denis MAROT, Jérôme BRIZARD, Geneviève GIRARD

Collège acteurs associatifs et économiques : Renée MANSIRE, Christian BRIZE, Line CHOUIN LASALLE, Albert TOURNEUR, Stéphane COQUET, Raymond NIZON, Jean-Paul LE BRAS

Collège Habitants : Fabien GUERIZEC, Isabelle BATARD, Renée BEILVERT, Jean-Pierre BARD, Jean-Luc GOUJON

- **DEMOCRATIE LOCALE** Comités de pilotage: adoption des principes de fonctionnement

Lors de sa séance du 25 mars 2008, le conseil municipal a décidé de créer des comités de pilotage, estimant qu'il serait souvent utile tout au long du mandat, non seulement d'informer mais aussi de concerter la population sur certains sujets ou dossiers spécifiques.

Deux comités de pilotage ont été créés concernant les projets de médiathèque et de domicile collectif.

Ces comités de pilotages composés d'élus, d'habitants ou encore d'utilisateurs...ont commencé à travailler et à faire part de leur réflexion.

Il était cependant nécessaire de fixer quelques règles de fonctionnement propres à ces instances de concertation.

Vu l'avis de la commission compétente en date du 10 novembre 2008,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les principes de fonctionnement des comités de pilotage.

- **DEMOCRATIE LOCALE** Commissions élargies « affaires scolaires / restaurant » et « déplacements » : désignation des membres

Lors de sa séance du 25 mars 2008, compte tenu de sa volonté de développer la concertation avec les habitants et l'intérêt sur certains domaines de favoriser cette participation, le conseil municipal a décidé d'ouvrir certaines commissions municipales à des citoyens non élus de la commune.

A ce titre, il est proposé d'élargir la commission « déplacements », ainsi que la commission « affaires scolaires » s'agissant des questions relatives au restaurant scolaire, à des représentants des équipes éducatives ainsi que des associations de parents d'élèves.

Vu l'avis de la commission compétente en date du 10 novembre 2008,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède à la désignation des membres non élus de ces deux commissions conformément au tableau joint

Représentants	Affaires scolaires / Restaurant	Déplacements
Ecole JH Maternelle	Christine NERRIERE	/
Ecole JH élémentaire	Florence DESSENNES	/
Ecole Saint-Pierre	Cécile GUISSÉAU	Cécile GUISSÉAU
FCPE	Anne NAIL	Odile LEMEIL
APEL	Catherine BOUIN-JACQUET	Virginie MOUGEOT
OGEC	Chrystelle BURGAUD	Chrystelle BURGAUD

- **DEPLACEMENTS** : Point d'information sur l'étude relative à la sécurisation des arrêts de cars scolaires

Une commission municipale permanente « Déplacements » a été créée lors de la séance du conseil municipal du 25 mars 2008.

L'un des premiers travaux confiés à cette commission a été de travailler sur la sécurisation des arrêts de cars scolaires afin de préciser auprès des services de Nantes Métropole, les souhaits d'aménagement à apporter.

Un compte-rendu de l'état d'avancement des travaux de la commission qui s'est réunie le 22 octobre dernier, est fait en séance, afin de préciser les évolutions attendues en terme d'aménagement, d'éclairage, de signalétique ou de déplacements des circuits existants ou de nouveaux arrêts.

- **PISCINE** : Inscription du site de « Bouaye » au plan départemental « piscine » et approbation d'une étude de faisabilité portée par Nantes Métropole.

La nécessité d'une piscine est manifeste car au Sud-Ouest de l'agglomération nantaise, hormis Bouguenais dont l'équipement est saturé, l'offre pour l'activité natation est inexistante pour les 30 000 habitants des 7 communes de Bouaye, Brains, La Montagne, Le Pellerin, Saint-Aignan de Grand Lieu, Saint-Jean-de-Boiseau, et Saint-Léger-les-Vignes. L'ensemble des 6500 élèves scolarisés sur ces communes n'a donc pas accès à l'apprentissage obligatoire de la natation.

Nous souhaitons que ce nouvel équipement intercommunal soit implanté au chef-lieu de canton car :

- la commune de Bouaye possède une zone réservée dans un ensemble sportif jouxtant le lycée public Alcide d'Orbigny,
- la zone de recrutement du lycée dont l'implantation fut choisie de part la centralité de Bouaye concerne 13 communes du Sud-Ouest de l'agglomération,
- La commune dispose en plus du lycée Alcide d'Orbigny, du lycée agricole des « Orphelins d'Auteuil » et de deux collèges soit un total de 1900 élèves du secondaire,
- l'accès routier est facilité par l'échangeur vers La Montagne – Saint-Jean-de-Boiseau – Le Pellerin,
- Bouaye est desservie par une liaison ferroviaire et une ligne de bus régulières.

Vu l'avis de la commission compétente en date du 10 novembre 2008,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, sollicite le conseil général de Loire-Atlantique pour inscrire le site de Bouaye dans les priorités du plan départemental « piscine », et sollicite Nantes Métropole pour porter l'étude approfondie de faisabilité qui définira la nature de l'équipement et ses coûts d'investissements et de fonctionnement.

- **COMMISSIONS MUNICIPALES** : Désignation nouvelle

Lors de sa séance du 25 mars dernier, le conseil municipal a procédé à la création des commissions municipales et désigné ses membres.

Suite à la démission d'une conseillère municipale, le conseil est amené à pourvoir à son remplacement au sein de la commission « action sociale ».

Vu l'avis de la commission compétente en date du 10 novembre 2008,

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède à la désignation de Lionel BITON et Morgan DOMINGUEZ en qualité de membres de la Commission « Action Sociale »

- **DELEGATIONS DIVERSES** : désignations diverses

Suite à la démission d'une conseillère municipale, il convient de procéder à son remplacement dans les instances au sein desquelles celle-ci était amenée à siéger : CCAS, Association des centres de soins infirmiers de Bouaye – Les Sorinières, et Domus.

Vu l'avis de la commission compétente en date du 10 novembre 2008,
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, procède à la désignation de Isabelle KOUASSI au Conseil d'Administration du CCAS et de Pascale DESTRUMELLE en qualité de représentante de la Commune auprès de l'association des Centres de Soins Infirmiers de Bouaye-Les Sorinières et de l'association DOMUS.

➤ **QUESTIONS DIVERSES**

1 – La Commission Achat a choisi le cabinet PREMIER ACTE pour AMO concernant la bibliothèque/médiathèque. Le comité de pilotage fonctionne bien : des visites de bibliothèques sur des communes équivalentes ont été visitées, sur proposition de la BDLA. Ces visites ont conforté les orientations envisagées. Prochain comité de pilotage à 19h, le 19 novembre.

2 – La société TUAL a été retenue pour l'étude diagnostic énergétique. Cette entreprise est reconnue par l'ADEME.

3 – Grève de l'Education Nationale le 20 novembre 2008 : Monsieur le Maire fait état de l'impossibilité par l'Inspection Académique de transmettre la liste des enseignants retraités domiciliés sur la Commune.

4 – Jérôme BRIZARD rappelle la nécessité de fixer une date de Commission Mixte Urbanisme/Affaires Scolaires.

5 – Valérie LIEPPE va adresser un courrier aux membres du CCC pour une première réunion afin de mieux appréhender les statuts et élire les Présidents des 2 autres collèges.

6 – Jacques EZEQUEL signale une vitesse excessive route de la Gagnerie. Les problèmes de vitesse sont récurrents sur la Commune.

Fait à Saint-Aignan de Grand Lieu
Le 20 novembre 2008

Le Maire,

Jean-Claude LEMASSON